



Histoire maritime de Bretagne Nord

1906, Les johnnies de Roscoff sont interdits de débarquer en Grande-Bretagne



Des compagnies de johnnies débarquaient dans toutes les villes de Grande-Bretagne pour vendre les oignons en faisant du porte-à-porte, ici à Cardiff en 1910

Le débarquement des marchands d'oignons interdit en Angleterre

Depuis le 1^{er} janvier [190], est mise en vigueur en Angleterre, une loi appelée l'Aliens Act, contre l'immigration des étrangers. elle a pour but d'empêcher l'installation, en terre anglaise, d'immigrants dépourvus de ressources qui viennent y grossir l'armée des meurt-de-faim et , malheureusement aussi, l'armée du crime.

Or, l'application de cette loi vient d'avoir un résultat inattendu. les marchands d'oignons de Roscoff, Cléder, Saint-Pol de Léon, etc., qui passent chaque année plusieurs mois en Angleterre pour écouler les produits de la terre bretonne, ne sont plus autorisés à débarquer là-bas.

Mai 2015 Pierre-Yves Decosse

<http://www.histoiremaritimebretagnenord.fr/>

[Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 2.0 France](#)





Histoire maritime de Bretagne Nord

cette situation cause un grand préjudice à nos cultivateurs. M. Joubert courtier maritime à Plymouth, a adressé une réclamation à ce sujet au consul général de France à Londres. Il cite le cas d'un petit voilier français arrivé à Plymouth avec un chargement d'oignons et 17 marchands roscovites. En vertu de l'Aliens Act, toute la compagnie a été consignée à bord jusqu'à ce que M. Le secrétaire d'Etat, à qui on avait télégraphié le cas, ait accordé la permission de laisser débarquer les passagers. sans doute, la permission ne s'est pas fait attendre. cependant, elle n'a été accordée que pour cette fois.

Il semble pourtant que les marchands d'oignons donnent une garantie suffisantes aux prévisions de l'Aliens Act, puisqu'ils débarquent avec leur marchandise et non pour demander du travail en Angleterre.

Le consul général de France à Londres, M. Auzepy, a appelé l'attention de notre ambassadeur sur ce cas, ainsi d'ailleurs que sur un certain nombre d'incidents plus ou moins fâcheux qui se sont produits à cette même occasion, et il a reçu l'assurance que tous ces faits allaient être soumis au Foreign-office, afin d'obtenir, s'il est possible, dans l'application du nouveau règlement, les adoucissements auxquels les intérêts en cause ont très légitimement droit

Il est évident que ces incidents ne peuvent être dus qu'à une application maladroite de la loi et que nos compatriotes ne verront pas se fermer cette source de bénéfices ; les malheureux roscovites ont déjà été suffisamment frappé par la catastrophe de l'Hilda, pour que cette nouvelle calamité leur soit épargnée.

L'éclaireur du Finistère, Journal d'union républicaine (Morlaix) du samedi 3 février 1906



Image du johnnies de Roscoff

Mai 2015 Pierre-Yves Decosse
<http://www.histoiremaritimebretagnenord.fr/>

[Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 2.0 France](#)



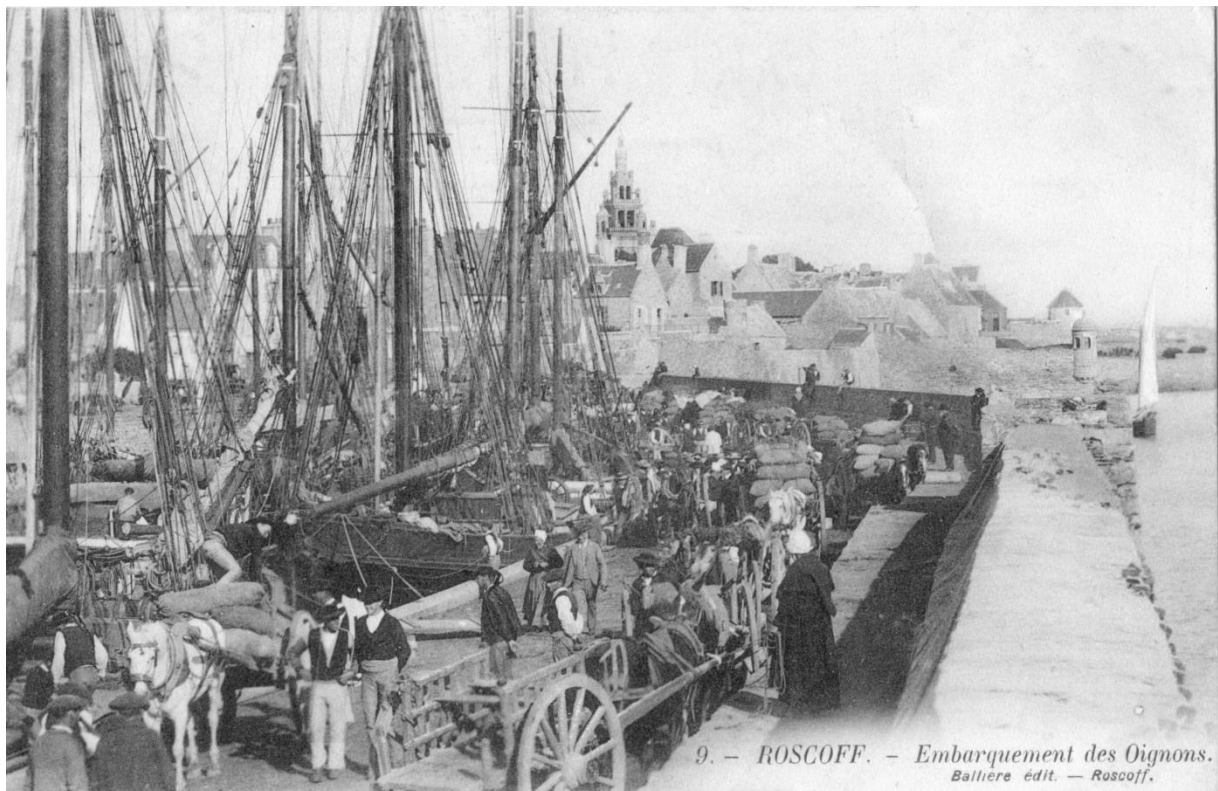


Histoire maritime de Bretagne Nord

Commentaires :

Après être remonté jusqu'à l'ambassade de France à Londres cette « affaire » se régla rapidement et , les johnnies purent vendre normalement leur oignons en faisant du porte à porte comme les autres années.

Cet article du mois de février montre que les départs de Roscoff s'étalaient sur plusieurs mois commençant en juillet avec la nouvelle récolte d'oignon et se terminant vers février avec les dernier navires transportant oignons et johnnies.



Les voiliers de cabotage embarquaient dans la cale, avec le chargement d'oignons, de 5 à 30, jeunes paysans, marchands d'oignons, surnommés outre-manche johnnies